

FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 18 mai 2017

FRONSAC ANNONCE LA CLÔTURE DE SON FINANCEMENT

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

Montréal (Québec) – (TSX CROISSANCE : GAZ.UN) Fiducie de Placement Immobilier Fronsac (« **FPI Fronsac** » ou « **Fronsac** ») est heureuse d'annoncer la clôture, le 18 mai 2017 (la « **Date de clôture** »), d'un placement privé d'unités (les « **Unités** ») pour un montant total de 4 999 999,20 \$ (le « **Placement** »), émises aux termes du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus.

Fronsac a émis 10 204 080 Unités à un prix de souscription de 0,49 \$ par Unité pour un montant total de 4 999 999,20 \$. Chaque Unité est composée d'une part de Fronsac (une « **Part** ») ainsi que d'un demi bon de souscription (un « **Bon** »). Chaque Bon entier permettra au détenteur d'acquérir une Part additionnelle à un prix de 0,61 \$ par Part additionnelle pendant une période de cinq ans suivant le 15 mai 2017. Les Parts sont sujettes à une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la Date de Clôture, se terminant le 19 septembre 2017, aux termes des lois applicables en matière de valeurs mobilières et des politiques de la Bourse de croissance TSX.

Fronsac a retenu les services de Paradigm Capital inc. (« **Paradigm** ») afin d'agir à titre d'intermédiaire qualifié dans le cadre du Placement. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre Fronsac et Paradigm ainsi qu'à la réglementation en valeurs mobilières applicable, Paradigm recevra une commission d'intermédiaire en argent du montant total de 100 000,00 \$, taxes applicables en sus.

Le produit du Placement sera utilisé par Fronsac pour procéder à des acquisitions et pour les fins de son fonds de roulement.

Des initiés de Fronsac ont participé au Placement : M. Michael Zakuta via Z-Corp Financial 2007 Ltd. a souscrit à 204 082 Unités, M. Guy Laframboise via Laframboise Holding inc. a souscrit à 204 082 Unités, M. Jacques Beaudry a personnellement souscrit à 204 082 Unités, M. Jason Parravano a personnellement souscrit à 102 370 et M. François-Olivier Laplante a personnellement souscrit à 204 082 Unités. Les pourcentages de Parts émises et en circulation détenues par Messieurs Zakuta, Laframboise, Beaudry, Parravano et Laplante sont passés à 8,3%, 6,2%, 2,6%, 0,3% et 1,7%, respectivement.

Les Parts n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis, tel qu'amendée, ou toute autre loi sur les valeurs mobilières sur les valeurs mobilières de tout État américain, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis pour le compte ou pour le bénéfice de toutes personnes américaines (i.e. U.S. Person), au sens de la réglementation en valeurs mobilières des États-Unis, en l'absence de tel enregistrement ou de toute dispense d'enregistrement.

À propos de Fronsac - FPI Fronsac est une fiducie à capital variable effectuant l'acquisition d'immeubles commerciaux situés en bordure d'autoroutes ou de routes importantes et qui sont utilisés exclusivement pour l'exploitation de commerces de restauration rapide, de dépanneurs et de stations-services.

Énoncés prospectifs - Le présent communiqué contient des énoncés et informations prospectifs au sens des lois applicables en valeurs mobilières. Fronsac met le lecteur en garde que les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles en raison des risques connus et inconnus, des incertitudes et des autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats envisagés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ceux-ci, notons les risques liés à la conjoncture, les risques liés au marché immobilier local, la dépendance vis-à-vis la situation financière des locataires, les incertitudes reliées aux activités immobilières, les variations de taux d'intérêts, la disponibilité du financement sous forme de dette ou de capital, les incidences liées à l'adoption de nouvelles normes, ainsi que les autres risques et facteurs décrits de temps à autre dans les documents déposés par Fronsac auprès des autorités en valeurs mobilières, incluant le rapport de gestion. Fronsac ne compte pas mettre à jour ni modifier ses énoncés prospectifs, ni ne s'engage à le faire, même si des événements futurs surviennent ou pour tout autre motif, sauf si la loi ou toute autorité réglementaire l'exige.

La Bourse de Croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX), n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter monsieur Jason Parravano au (450) 536-5328.